

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	9	12 MARS 2025	
Excusés	4	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	3		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER,

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Roland FREZIER, Claude MERCIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

FRICHE INDUSTRIELLE CHACOM - ALLOTISSEMENT DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE DEMOLITION ET REVEGETALISATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Considérant la consultation lancée le 25 novembre 2024, l'analyse des offres reçue et l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le jeudi 21 février 2025 concernant le marché de travaux de démolition et re végétalisation de la friche industrielle CHACOM

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

- **ENTÉRINE** l'avis rendu par la commission d'appel d'offres suivant la notation et le classement fourni par la maîtrise d'œuvre ARCHIBULLE / INDIGO,
- **DÉCIDE** de retenir les candidats suivants :
 - o LOT n°01 : DEMOLITION
 - Marché de base pour 172.573,42€ HT soit 207.088,104€ TTC
 - ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS DANIEL RABASA 39 route des Buclets – 39400 MORBIER Tél. : 03-84-33-05-69 – rabasa.tp@orange.fr SIRET : 382 733 426 00037

- LOT n°02 : GROS OEUVRE
 - Marché de base pour 417.629,10€ HT soit 501.154,92€ TTC
 - Félix BARONI 29, route de St Claude - 39360 – CHASSAL Tél. : 0384425425 - ao@baroni-btp.com SIRET : 309 407 492 00029
 - LOT n°04 : METALLERIE
 - Marché de base pour 78.159,65 € HT soit 93.791,58€ TTC
 - CANIER SAS ZI SUD - 01100 – BELLIGNAT Tél : 0474738821 - canier@canier.fr SIRET : 332 288 893 00032
 - LOT n°05 : VRD – ESPACES VERTS
 - Marché de base pour 248.417,30 € HT soit 298.100,76 € TTC
 - SAS FCE France CLOTURE ENVIRONNEMENT Le Mont – 25270 LEVIER Tél. : 0381500020 - etudes@fce-levier.com SIRET : 480 449 545 00015
 - **DÉCIDE** d'abandonner la procédure du LOT N°03 CONFORTEMENT ET RESTAURATION DE MUR DE SOUTÈNEMENT EN PIERRE,
 - **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents relatifs et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



N°HJSC_B_2025_03_02

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	12 MARS 2025		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS :	Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER,
EXCUSES :	Jean-Louis MILLET, Roland FREZIER, Claude MERCIER, Christian ROCHET
ABSENTS :	/
POUVOIRS :	Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

SPANC - CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT - CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L-2224-8 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 7-5 relatifs à l'assainissement non collectif ;

Vu la nécessité de recourir à un prestataire pour la réalisation de Contrôles de Bon Fonctionnement (CBF)

Vu la proposition de l'EURL PB Assainissement pour la réalisation de CBF 2025 sur le territoire HAUT JURA SAINT-CLAUDE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** la proposition de l'EURL PB Assainissement pour un montant de 108,90 euros TTC par contrôle de bon fonctionnement effectué sur l'année 2025 et ce dans la limite de 400 CBF.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG





		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	12 MARS 2025		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

HABITAT/PATRIMOINE

SEPTMONCEL – ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE DE BOULANGERIE- EXERCICE DU PACTE DE PREFERENCE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment de l'article 7-1 – industrie, commerce, artisanat, service,

Vu le bail commercial par la Communauté de Communes au profit de la SOCIETE VIDOT, établi le 9 octobre 2021 par Me BUSCOZ notaire, portant sur les locaux de la boulangerie de SEPTMONCEL,

Vu la décision de la SCP LECLERC en charge de la liquidation judiciaire simplifiée de la SOCIETE VIDOT, de céder le fonds à Madame Laetitia GUILLERMIN (gérante de la SARL AU PLAISIR GOURMAND – boulangerie de LA PESSE),

Vu la délibération du bureau du 19 février 2025, actant la possibilité pour la Présidente d'exercer, pour le compte de la Communauté, le droit de préférence prévu au bail commercial dans le cadre de la cession du fonds de commerce de la boulangerie de SEPTMONCEL au prix, charges et conditions qui lui seront notifiés par le rédacteur de l'acte de cession,

Vu le courrier de notification du liquidateur mentionnant le prix et les charges et conditions de la vente à intervenir dans le cadre de la purge du pacte de préférence bénéficiant à la Communauté de Communes,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

- **DÉCIDE** d'exercer, pour le compte de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, le droit de préférence prévu au bail commercial dans le cadre de la cession du fonds de commerce de la boulangerie de SEPTMONCEL au prix, charges et conditions qui lui ont été notifiés par le liquidateur savoir : prix de

N°HJSC_B_2025_03_03


15.000€ HT, transfert de propriété et de jouissance au jour de la signature de l'acte de vente, frais d'acte liés à l'acquisition à la charge de la communauté de communes.

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>  
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	12 MARS 2025		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

HABITAT/ PATRIMOINE

SAINT CLAUDE - 6 RUE DES FRERES LUMIERE - PROROGATION MISE A DISPOSITION – PLASTOREX

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est plus particulièrement l'article 5-2 intitulé « Actions de développement économique »

Vu le bail dérogatoire au statut des baux commerciaux en date du 17 octobre 2022 consenti à la société PLASTOREX (RCS LONS-LE-SAUNIER 433.912.086) pour une durée allant du 1er octobre 2022 au 31 mai 2023 portant sur des locaux de stockage d'un immeuble situé à SAINT-CLAUDE, 6, rue des Frères Lumière,

Vu les conventions successives de prorogation de la mise à disposition (dérogatoire au statut des baux commerciaux) au profit de la société PLASTOREX dont la dernière en date du 2 septembre 2024 venant à terme le 16 mars 2025,


Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

- **DÉCIDE** de signer une nouvelle convention de mise à disposition dérogatoire au statut des baux commerciaux, au profit de la société PLASTOREX pour une période de trois mois allant du 17 mars 2025 inclus au 16 juin 2025 inclus pour un loyer mensuel de 800€ HT soumis à TVA – exemption de la taxe foncière et charges locatives.
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	12 MARS 2025		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

HABITAT/ PATRIMOINE

SAINT CLAUDE - POLE DE SERVICES DU TOMACHON - NOUVEAU BAIL - ASSOCIATION LES ARTS PLASTIQUES DU HAUT-JURA

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est plus particulièrement l'article 7-7 intitulé « soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal et ce avec d'autres collectivités et associations ».

Vu le bail civil consenti à l'association LES ARTS PLASTIQUES DU HAUT-JURA portant sur des locaux situés au 3^{ème} étage de l'immeuble du pôle du services du Tomachon à SAINT-CLAUDE et venu à terme le 13 février 2025,

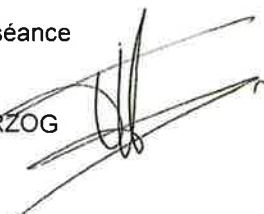
Considérant le souhait de l'association de maintenir son activité dans les mêmes locaux,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

- **DÉCIDE** de signer un nouveau bail civil au profit de l'association LES ARTS PLASTIQUES DU HAUT-JURA pour une durée d'un an allant du 14 février 2025 inclus au 13 février 2026 non renouvelable ;
- **DÉCIDE** de consentir ce nouveau bail à titre gratuit à charge toutefois pour l'association LES ARTS PLASTIQUES DU HAUT-JURA de rembourser les charges locatives récupérables ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



N°HJSC_B_2025_03_06

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	12 MARS 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	9			
Excusés	4			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

HABITAT/ PATRIMOINE

SAINT CLAUDE – POLE DE SERVICE DU TOMACHON – NOUVEAU BAIL – MICRODATA

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est plus particulièrement l'article 7-7 intitulé « soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal et ce avec d'autres collectivités et associations ».

Vu le bail civil consenti à l'association MICRODATA dans le cadre de ses activités informatiques, portant sur des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble du pôle du service du Tomachon à Saint-Claude et venu à terme le 13 février 2025

Considérant le souhait pour l'association de maintenir son activité dans les mêmes locaux,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

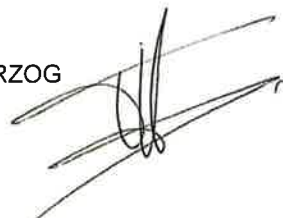
- **DÉCIDE** de signer un nouveau bail civil au profit de l'association MICRODATA portant sur les mêmes locaux (au rez-de-chaussée du pôle de services du Tomachon - salle de réunion avec tables et chaises d'environ 37,50 m²) pour une durée d'un an à compter du 14 février 2025 pour s'achever le 13 février 2026 ;

- **DÉCIDE** de consentir ce nouveau bail à titre gratuit à charge toutefois pour l'association MICRODATA de rembourser les charges locatives récupérables ;



- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



N°HJSC_B_2025_03_07

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	9	12 MARS 2025	
Excusés	4	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	3		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

CANYON DE COISERETTE - PLAN DE SECOURS

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 5-1-2-2 : « Tourisme » comprenant le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu le Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu les enjeux sécuritaires liés à la fréquentation touristique du canyon de Coiserette,

Considérant que le canyon de Coiserette est un site naturel à forte fréquentation, avec un risque élevé d'accidents nécessitant des interventions de secours rapides et efficaces,

Considérant que la mise en place d'un balisage fixe et d'une signalétique GPS ainsi que la création de plateformes d'évacuation terrestre permettraient de renforcer la sécurité des usagers,

Considérant que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est en mesure de porter ce projet et d'assurer la gestion des aménagements nécessaires,

Considérant que le Département et le SDJES peuvent être sollicités pour un co-financement des aménagements,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** le portage par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude des aménagements de secours, des plateformes et des accès dans le cadre du plan de secours du canyon de Coiserette,
- **S'ENGAGE** à solliciter un co-financement auprès du Département du Jura pour ces aménagements,
- **VALIDE** le conventionnement des accès dans le cadre du PDIPR en lien avec le Département du Jura,

N°HJSC_B_2025_03_07

- **VALIDE** le principe de conventions d'aménagement et d'entretien avec les propriétaires fonciers privés pour autoriser la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à effectuer ces aménagements sur les parcelles concernées.
- **AUTORISE** la présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



N°HJSC_B_2025_03_08

	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>		
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire				
MEMBRES					
En exercice	13			Date et lieu de la séance	
Présents	9			12 MARS 2025	
Excusés	4			Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	
Pouvoirs	3			13 Bis Boulevard de la République	
Absents	0			39200 SAINT-CLAUDE	

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

OFFICE DU TOURISME : CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 AVEC LE CIGC

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu les engagements mis en place entre le CIGC et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la nécessité de conventionner avec le CIGC afin de fixer les obligations de chacune des parties,

Considérant la nécessité de valider une nouvelle convention de partenariat avec le CIGC pour l'année 2025,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** la convention proposée ;
- **ACTE** que Le CIGC fournit gratuitement le Comté pour tous les pots organisés par l'Office de tourisme, et celui-ci en contrepartie assure la promotion du Comté via ses différents supports ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	12 MARS 2025		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	1			
Pouvoirs	4			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

OFFICE DU TOURISME - TARIFS DE REVENTE DES PRODUITS BOUTIQUE

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu la délibération n°19/10-3 du 15 juin 2022, prise par le bureau communautaire relative à la mise à jour de la convention de partenariat pour la revente des produits issus de la boutique de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude par des socio-professionnels et le prix de vente de ces produits aux socio-professionnels,

Considérant que de nouveaux produits et activités sont commercialisés par l'Office de Tourisme,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

- **VALIDE** les tarifs suivants :

N°HJSC_B_2025_03_09

Produits	Prix public TTC	Prix réservé aux socioprofessionnels revendeurs TTC
Cartoguide HJSC	7,00€	5,00€
TOPO CCHJSC Randonnées	8,00€	6,00€
TOPO CCHJSC Trail	8,00€	6,00€
TOPO CCHJSC Raquettes	8,00€	6,00€
MUG été - Cascade Rouge-Gorge	8,00€	6,00€
MUG Hiver - Hermine	8,00€	6,00€
MUG Hiver - Rouge-Gorge	8,00€	6,00€
SAC EN TOILE - été	7,00€	5,00€
SAC EN TOILE - Hiver	7,00€	5,00€
Monnaie de Paris - HJSC	3,00€	2,20€
Magnet LH	5,00€	4,10€
Carte postale LH	3,00€	2,20€
Sac aventure jeu – Français "Le Secret de la Roche bleue"	15,00€	11,00€
Sac aventure jeu – Anglais "Le Secret de la Roche bleue"	15,00€	11,00€
Sac aventure-jeux- Français "Les Mystérieux carrés rouges"	15,00€	11,00€
Sac aventure-jeux- Anglais "Les Mystérieux carrés rouges"	15,00€	11,00€

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



	DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
	Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES			
En exercice	13	Date et lieu de la séance	
Présents	9	12 MARS 2025	
Excusés	4	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE	
Pouvoirs	3		
Absents	0		

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

OFFICE DE TOURISME : PROJET DE CONVENTION AVEC LE CÉVÉO BOIS D'AMONT RELATIVE A LA PRESTATION DE VISITES GUIDEES DE LA CATHEDRALE

Vu les articles R. 133-1 et R. 133-10 du Code du Tourisme,

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude relatifs aux équipements touristiques,

Vu l'intérêt de travailler en partenariat sur la promotion du territoire, dans un bon esprit de collaboration,

Vu les engagements mis en place entre Cévéo et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la nécessité de conventionner avec le centre de vacances Cévéo afin de faciliter les formalités et fixer les obligations de chacune des parties,

Considérant les différentes demandes de groupes pour la visite guidée de la Cathédrale de Saint-Claude de la part du Cévéo pour toute l'année 2025,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **ACTE** les tarifs suivants pour les groupes de 20 à 35 participants :
 - o 7 € par participant
 - o La gratuité pour 1 chauffeur de bus et 1 accompagnateur par groupe



N°HJSC_B_2025_03_10

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	12 MARS 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Présents	9			
Excusés	1			
Pouvoirs	4			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

OFFICE DU TOURISME - CONVENTION SNCF 2025

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu l'intérêt de travailler en partenariat sur la promotion du territoire, dans un bon esprit de collaboration,
Vu les engagements mis en place entre la SNCF et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la nécessité de conventionner avec la SNCF afin de fixer les obligations de chacune des parties dans le cadre de l'organisation d'excursions sur la Ligne des Hirondelles,

Après rencontres et échanges avec les partenaires de la SNCF,

Considérant le renouvellement de la convention de partenariat avec la SNCF pour les excursions sur la Ligne des Hirondelles 2025,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**] :

- **APPROUVE** la convention proposée,

N°HJSC_B_2025_03_11

- **ACTE** Les titres de transports nécessaires à la prestation seront achetés par l'OT de SAINT-CLAUDE sur le distributeur de billets TRAIN MOBIGO en gare de Saint-Claude pour le tarif réduit à 50 % jusqu'à la mise en place du site Voyage en Groupe (VEG).
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



N°HJSC_B_2025_03_12

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i> 
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	12 MARS 2025		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

OFFICE DU TOURISME – REFACTURATION FLYERS LIGNE DES HIRONDELLES

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu la nécessité de mettre à jour les flyers et les conventions entre les prestataires de la Ligne des Hirondelles,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** la convention correspondante,
- **VALIDE** le montant de refacturation pour Haut Jura Saint Claude 2500 flyers à hauteur de 341 € TTC max.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



N°HJSC_B_2025_03_13

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	12 MARS 2025		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

TOURISME

VALIDATION DE LA CONVENTION DE CESSION D'IMAGE - PNRHJ

Vu l'exercice de la compétence de la Communauté de Communes en matière de promotion touristique,

Vu le programme Avenir Montagnes, piloté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNRHJ),

Vu la nécessité de promouvoir le territoire du Massif du Jura à travers de visuels adaptés à toutes conditions climatiques,

Vu la convention de cession d'image proposée par le PNRHJ et les EPCI du Pays du Haut-Jura,

Considérant que le Parc Naturel Régional du Haut-Jura met gratuitement à disposition des photographies à des fins de promotion touristique,

Considérant que ces images permettent de valoriser le territoire et d'assurer une communication touristique, institutionnelle et événementielle

Considérant que la convention fixe un cadre clair sur l'utilisation et les obligations des parties prenantes,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

- **VALIDE** la convention de cession d'image entre le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,
- **ACTE** que cette mise à disposition est à titre gratuit et pour une durée de 7 ans.



N°HJSC_B_2025_03_13

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	12 MARS 2025		
Présents	9	Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
Excusés	4			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

SPORT

CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET – ALLOTISSEMENT DU LOT 06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Considérant la consultation lancée le 09 janvier 2025, l'analyse des offres reçue et l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le jeudi 21 février 2025 concernant le marché de travaux pour les lots n°04, n°06 et n°17 de la reconstruction du centre nautique du Martinet à Villard Saint-Sauveur,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré (vote : pour 12, 0 contre, 0 abstention) :

- **ENTÉRINE** le choix de la CAO suivant la notation et le classement fourni par la maîtrise d'œuvre AP-MA et vérifié pour la partie administrative par l'assistance à Maitrise d'Ouvrage SEMCODA,

- **DEMANDE** une analyse complémentaire de l'offre de la société Félix BARONI 29, route de St Claude - 39360 CHASSAL pour le LOT n°04 - VETURE ET FACADE

- **DÉCIDE** pour le LOT n°06 : METALLERIE ET ACIER INOX : ETS OBLIGER SA 4 rue Claude Girard ZAC de l'Echange 25320 CHEMAUDIN ET VAUX - Marché de base pour 278.340,00€ HT soit 334.008,00€ TTC

N°HJSC_B_2025_03_14


- **DÉCIDE** pour le LOT N°17 JACUZZI, d'abandonner la procédure et de mettre en œuvre une nouvelle procédure d'appel d'offre en gré à gré.

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance 12 MARS 2025 Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE		
En exercice	13			
Présents	9			
Excusés	4			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

PRESENTS : Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-François DEMARCHI, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Frédéric HERZOG, Laurent PLAUT, Anne-Christine DONZE et Loïc GELPER

EXCUSES : Jean-Louis MILLET, Claude MERCIER, Roland FREZIER, Christian ROCHET

ABSENTS : /

POUVOIRS : Jean-Louis MILLET pouvoir à Loïc GELPER, Claude MERCIER pouvoir à Isabelle HEURTIER, Roland FREZIER pouvoir à Alain BLONDET

La convocation pour la séance du mercredi 12 Mars 2025, datée du 06 Mars 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

M. Frédéric HERZOG se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

SPORT

CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET - APPROBATION AVENANT 6 CONTRAT APMA

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière d'équipements sportifs,

Vu la délibération n°1 1111-1 du Conseil Communautaire du 27 octobre 2021 relative au choix de prestataire,

Considérant la nécessité de corriger le montant Cpd erroné non contractuel. L'avenant n° 6 corrige ce point.

Considérant la demande du maître d'ouvrage et que le projet présenté et validé au stade APD a fait l'objet d'une modification permettant d'abaisser le coût d'objectif du projet à 9 521 458,32 € HT, valeur marché (mai 2021). La rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre n'est donc plus en cohérence avec le coût prévisionnel définitif réajusté. L'avenant n° 6 réajuste la rémunération de la maîtrise d'œuvre en tenant compte de cette évolution.

Considérant le travail supplémentaire nécessaire pour abaisser le cout travaux, conformément à l'article 11 du CCAP de maîtrise d'œuvre, la rémunération complémentaire intervenue après notification de l'avenant Cpd est traitée par négociation entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Ainsi, le travail de reprise est évalué à 880 heures pour l'ensemble des cotraitants du groupement de maîtrise d'œuvre négocié au montant de **85 000,00 € HT**. L'avenant n° 6 détermine la rémunération de ce travail supplémentaire fourni par l'équipe de maîtrise d'œuvre APMA

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré [vote : pour 11, 0 contre, 1 abstention (Loic Gelper pour pouvoir de Jean Louis Millet)] :

- **APPROUVE** l'avenant n° 6 au marché de maîtrise d'œuvre,

N°HJSC_B_2025_03_15

- **PORTE** le montant de rémunération de maîtrise d'œuvre à **1 637 898,79 € HT**
- **AUTORISE** la présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance

FREDERIC HERZOG

